



Septembre 2020

## **PROTCOLE SANITAIRE COVID 19 RCA NATATION**

### **ENTRAINEURS**

Ce protocole vient en complément du règlement intérieur déjà en place au RCA Natation et au sein de la piscine Daullé.

Les entraîneurs en contrat avec le RCA Natation sont acteurs dans la lutte contre l'épidémie du Covid-19. A ce titre ils doivent appliquer les mesures barrière et suivre les règles établies qui lui sont communiquées.

Les masques jetables, gels hydroalcooliques et produits désinfectants sont fournis par le RCA Natation. Le stock est sous la responsabilité de la Directrice Technique. Il est entendu que ces matériels sont à usage interne au RCA Natation.

Pour empêcher la propagation de la COVID-19 :

- Lavez-vous fréquemment les mains. Utilisez du savon et de l'eau, ou une solution hydroalcoolique.
- Portez un masque : obligatoire :
  - o Au bord du bassin dès la prise en charge des nageurs. Il est toléré le port de la visière à partir de la mise à l'eau des nageurs jusqu'à leur sortie du bassin.
  - o Pendant les transports de nageurs
  - o Lors des compétitions
- Garder une distance de sécurité
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche.

En cas de symptômes s'apparentant au COVID 19, les entraîneurs s'engagent à le signaler immédiatement et devra se conformer aux règles d'isolement prévues à cet effet et se soumettre aux visites et prescriptions médicales qui seront prises dans ce cadre.

Après avoir pris connaissance des consignes de sécurité édictées dans le cadre de l'épidémie de COVID 19 par le RCA Natation, les entraîneurs :

- s'engagent à les respecter afin de préserver leur santé et celle des tiers.
- engagent leur responsabilité sur l'application des règles des distances physiques.

En cas de non respect, le RCA Natation se verra dans l'obligation de prendre les sanctions qui s'imposent.